



COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 07 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi sept Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

	PRESENTS	ABSENTS
Aliette BALSALOBRE	OUI	
Bernadette BEUVRIER		Procuration à Mme MATIFAS
Jean-Guy BRUYER	OUI	
Stéphane CHAPEROT	OUI	
Michel COLAS		Procuration à M. BRUYER
Mélanie COPPENS		Absente non excusée
Rémi COUSYN		Absent excusé
Elisabeth DARDARD	OUI	
Marc DOYER		Absent non excusé
Corinne GAUTIER		Procuration à Mme BALSALOBRE
Céline GRENIER	OUI	
Corinne LUCO	OUI	
Myriam MARTEL	OUI	
Muriel MATIFAS	OUI	
Rolande OUDAILLE	OUI	
Stéphane PAPIN	OUI	
Alexandre POLLION	OUI	
Nicolas SOISSON	OUI	
Olivier STRUBBE	OUI	
Christian VERSCHEURE		Procuration à M. STRUBBE
Jean-Philippe VICHARD	OUI	
21 élus	14	4 procurations

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 18

Date de convocation : 30/06/2025

Date d'affichage : 30/06/2025

A été élue secrétaire de séance : Mme Elisabeth DARDARD

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 19h30

Ordre du Jour

- 1) Attribution du marché de travaux pour la construction de la halle couverte
- 2) Attribution du marché de travaux de voirie pour les VRD du pavillon rue de Paris et les reprises de trottoirs
- 3) Signature de la convention entre l'Etat et la commune pour avoir accès au SNE (Système National d'Enregistrement) des demandes de logement social
- 4) Achat de parcelles situées en zone agricole et en zone économique
- 5) Création d'un poste saisonnier au mois d'août
- 6) Infos diverses

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Mai 2025**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Mai 2025.

- **Ordre du jour**

Monsieur le Maire indique que le point 4 est retiré de l'ordre du jour.

2025-24 : Attribution du marché de travaux pour la construction de la halle couverte

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 26 juin 2025

Vu le procès-verbal concernant l'analyse des offres du 26/06/2025

Vu la réunion de la commission des finances du 27 juin 2025

De ce qui précède, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot n° 01 VRD	DEGAUCHY TP	117 716.98 €
Lot n° 02 GROS ŒUVRE	VANDENBERGUE	157 265.41 €
Lot n° 03 CHARPENTE METALLIQUE	FOURCADE	222 078.00 €
Lot n° 04 BARDAGE, COUVERTURE, ETANCHÉITÉ	LCIE	282 773.42 €
Lot n° 05 MENUISERIES	JS AMENAGEMENT	19 750.00 €
Lot n° 06 ÉLECTRICITÉ	SIDEM	32 500.00 €
PSE1 ÉLECTRICITÉ RETENUE	SIDEM	19 500.00 €
Lot n° 07 PLOMBERIE	MB PLOMBERIE	13 812.00 €
TOTAL		865 395.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité (**14 votants + 4 pouvoirs**) :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la passation du marché pour les lots 1 à 7 ainsi que la PSE1 (ruban LED) pour le lot n°6.

2025-25 : Attribution du marché de travaux de voirie pour les VRD du pavillon rue de Paris et les reprises de trottoirs

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu le procès-verbal concernant l'analyse des offres du 03/07/2025

De ce qui précède, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot n° 01 VRD	DMVA	109 225.00 €
Lot n° 02 Clôtures et portails	GAUDION	20 847.85 €
TOTAL		130 072.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité **(14 votants + 4 pouvoirs)** :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la passation du marché pour les lots 1 et 2

2025-26 : Signature de la convention entre l'Etat et la commune pour avoir accès au SNE (Système National d'Enregistrement) des demandes de logement social

Le SNE est un outil qui a pour objectif d'améliorer la transparence des processus d'attribution, de protéger les droits des demandeurs et de faciliter l'interface entre les demandeurs et l'ensemble des réservataires de logements locatifs sociaux quel que soit le lieu d'enregistrement et de simplifier les démarches des demandeurs en proposant un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Considérant la nécessité de conventionner avec la Préfecture de l'Oise pour la mise en place à titre gracieux d'un outil nommé Système National d'Enregistrement (SNE) pour enregistrer les demandes de logements sociaux et délivrer un numéro unique aux demandeurs.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, en particulier les articles L.441-2-1 et R.441-2-1 et suivants,

Vu la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

Vu la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi Alur ;

Vu l'arrête du 19 avril 2022 portant modification de l'annexe de l'arrête du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité **(14 votants + 4 pouvoirs)** :

d'APPROUVER l'adhésion au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social.

d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des actions et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

2025-27 : Création d'un poste saisonnier au mois d'août

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments publics et des espaces verts.

Grade	Rémunération (indice Brut)	Rémunération (Indice Majoré)	Durée hebdomadaire de travail	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Adjoint technique 2ème Classe	367	366	35h	01/08/2025	31/08/2025

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité, (14 votants + 4 pouvoirs) :**

d'APPROUVER la création de 1 contrat à durée déterminée aux services techniques de la commune ;

d'AUTORISER Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

et PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;



Le Maire

Jean-Philippe VICHARD
07 juillet 2025